

coupable, et c'est à moi que vous avez pensé. C'est juste, Marannelé, je ne suis qu'un misérable mendiant à qui nul ne s'intéresse au monde, qu'on soupçonnera volontiers, et que personne ne voudra défendre.

Le bourgmestre prit la parole :

Prenez garde, en effet, veuve Wendel, que l'amour maternel soutient respectables même dans ses excès, ne vous entraîne à porter un faux témoignage.

La Marannelé regarda M. Stauffer avec une sorte de dédain : Je fais serment, dit-elle, que Jean-Georges, seul a mis le feu aux meules de maître Gaspard, et que Fritz est incapable de concevoir même la pensée d'un crime si atroce.

Cependant on assure, dit le bourgmestre d'un ton sévère, que votre fils avait divers motifs de rancune et de haine contre mon vieil ami ; il a donc pu, dans un transport de colère, avoir l'idée de se venger.

La veuve l'interrompit avec agitation : Ceux qui disent cela ne connaissent pas le cœur de Fritz ; demandez à ses amis, au fermier Heinrich, à Conrad Bomuller, au bûcheron Jorgli, et à Jockel, le marchand de chevaux, s'ils croient que mon fils est homme à se venger d'un mot offensant par une action lâche et infame comme celle dont vous l'accusez. Pauvre Fritz ! mais il irait au secours de son mortel ennemi au péril de sa vie, et Melzer le sait mieux que personne. Si je dénonce Jean-Georges Beck, M. le bourgmestre, c'est que Jean-Georges a commis le crime. Je le sais, je l'ai vu !

Le mendiant embrassa les genoux du magistrat. — N'en croyez pas un mot, mon bon monsieur Stauffer, déclara-t-il, je suis innocent ! Moi aussi, j'en fais le serment devant Dieu, j'ai passé la nuit loin de la métairie de maître Melzer.

Tu mens sacrilège ! reprit la veuve indignée ; tu ne songes qu'à préserver ta misérable vie de vagabond et de pillard. Si je t'accuse, moi, ce n'est pas pour sauver à tes dépens la vie de mon fils. Qu'il soit coupable ou non du cri-

me d'incendie, il est perdu pour moi ; il sera fusillé, je te sais, mais ce que je veux lui conserver intact, c'est l'honneur. Je ne souffrirai pas qu'il soit emprisonné et maudit dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont aimé.

Et si tu l'as (A continuer.)

AVIS DES ÉDITEURS.

M. H. Hébert ayant donné sa résignation comme Imprimeur Gérant de notre publication, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. J. B. Bourdeau a bien voulu accepter cette charge. Toute lettre ou communication devra être adressée à ce Monsieur.

Montreal, 10 Avril, 1866.

LE FEUILLETON.

Paraisant le 1er et le 15 de chaque mois. Prix de l'abonnement : un an \$1, un numéro 5 centins.

Les personnes qui désirent souscrire peuvent le faire en adressant le montant de leur abonnement à A. M. J. B. BOURDEAU, Imprimeur-Gérant, Bureau de Poste, Montréal, ou aux Messieurs suivants, qui sont autorisés à recevoir les abonnements :

M. Z. Chapeau Libraire, Rue Notre-Dame, Montréal.

M. T. E. Roy, No. 8 Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

M. Charles Royer, Trois-Rivières.

M. I. Bourguignon, St. Jean d'Iberville.

M. M. Duchesneau, St. Jérôme.

M. Cyriac Chaput, L'Assomption.

M. L. A. Dergome, Joliette.

M. A. Cadieux, Varennes.

M. C. Thérien, St. Isidore.

M. N. Dorais, St. Urbain-Premier.

M. N. Picard, Laprairie.

M. A. Tétrel, Rivière du Loup, en haut.

M. L. H. Lafleur, Yamaska.

"LE FEUILLETON," est en vente, au dépôt des Journaux de M. W. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent.

J. B. BOURDEAU, IMPRIMEUR GÉRANT.